



L'écosystème culturel citoyen sous pression : 1ers résultats de l'enquête nationale « Libertés associatives et pouvoir d'agir dans la culture »

Sommaire

FOCUS SUR LE VOLET « EMPLOI ET FINANCEMENTS » ----- 3

1. La contrainte financière devient structurelle -----3
2. Une baisse des ressources déjà visible en 2025 -----3
3. Les collectivités territoriales apparaissent comme les premiers foyers de réduction budgétaire -4
4. L'ampleur des pertes financières est importante -----5
5. Une dégradation anticipée pour 2026 -----5
6. Un risque réel sur l'emploi culturel -----6
7. Des trésoreries particulièrement fragiles -----6

PREMIERS CHIFFRES ISSUS DU VOLET « LIBERTES ASSOCIATIVES ET DE CREATION » ----- 7

Une tension croissante sur l'autonomie des projets-----7

A noter

Les éléments produits sont à considérer comme des « premières tendances ».

Ces données seront consolidées et analysées plus finement durant les mois d'octobre et novembre 2026.

Ces premiers résultats offrent néanmoins des clés de lecture sur les situations vécues par les organisations, sur le terrain et dressent des premiers constats inquiétants concernant leur santé économique et en termes d'emploi, voire la pérennité même de leur existence.



Liberté d'action et réalités économiques : quelles difficultés pour les structures culturelles ?

Depuis quelques années, nous observons une multiplication des tentatives ou cas d'entraves avérés à la liberté de création et aux libertés associatives, s'inscrivant de plus dans un climat général d'austérité budgétaire et de montée réactionnaire.

Face à cette situation, un consortium de chercheur·euses, d'acteur·ices et d'organisations collectives du secteur culturel, coordonnés par **l'Observatoire des Libertés Associatives** et **l'UFISC**, en lien avec la **Mobilisation et Coopération Art & Culture**, ont déployé entre avril et septembre 2026 une grande enquête nationale portant à la fois sur l'état des libertés associatives et de création des structures artistiques et culturelles du champ de l'Économie Sociale et Solidaire et sur les baisses de financements publics et leur impact sur l'emploi et l'économie des structures.

Ces premiers résultats sont rendus publics alors que s'ouvre la discussion du projet de loi de finances pour 2027. Présenté le 2 octobre dernier, celui-ci prévoit de nouvelles baisses pour la mission Culture, dans un contexte où les soutiens publics sont déjà sous tension. Or les structures artistiques et culturelles qui maillent les territoires, majoritairement de forme associative et déjà souvent précarisées, sont les premières exposées. C'est tout un pan du champ culturel et artistique qui est menacé : celui qui assure une présence quotidienne, de proximité, dans les territoires ruraux comme urbains.

Si ces données demeurent à consolider, elles dessinent d'ores et déjà des tendances dont la gravité nous a semblé justifier qu'elles soient partagées sans attendre, afin que la réalité vécue par ces structures pèse dans le débat. L'analyse se poursuivra dans les prochains mois : de nouvelles étapes sont à venir, notamment dans le cadre d'un travail mené avec l'Observatoire des Libertés Associatives, qui coordonne cette enquête avec l'UFISC.

► En savoir plus : <https://www.ufisc.org/enquete-libertes-associatives-et-pouvoir-dagir-dans-la-culture/>

La Mobilisation et Coopération Art & Culture (MCAC)

Née dans le contexte de la crise COVID et relancée en avril 2025, la **Mobilisation et Coopération Art & Culture (MCAC)**, coordonnée par **l'UFISC**, s'est imposée comme un espace de mobilisation, de coopération, de veille et de plaidoyer, qui rassemble jusque 80 fédérations, réseaux et organisations professionnelles du secteur artistique et culturel.

Face aux politiques d'austérité et aux attaques réactionnaires qui fragilisent aujourd'hui l'ensemble du champ associatif et de l'intérêt général, la MCAC appelle à une réponse collective et alerte sur un véritable plan social à bas bruit, qui menace l'ensemble de l'écosystème culturel et artistique en même temps que les droits culturels et les libertés fondamentales.

► Retrouvez les ressources de la MCAC : <https://www.mobilisationculturelle.org/>



Focus sur le volet « Emploi et financements »

L'enquête dessine moins une crise ponctuelle qu'une fragilisation systémique du secteur :

- Les ressources diminuent ;
- Les perspectives se dégradent ;
- Les trésoreries s'affaiblissent ;
- L'emploi commence à être affecté ;
- Les contraintes administratives augmentent ;
- Les marges de manœuvre des structures se réduisent.

Le fait que **ces tendances apparaissent simultanément dans des structures de tailles, de secteurs et de territoires différents** constitue probablement l'enseignement le plus important de cette première photographie nationale.

Dans un contexte tendu et inflationniste, l'enquête donne ainsi à voir un secteur culturel de l'ESS confronté à une **combinaison de facteurs défavorables** : contraction des financements publics, baisse des recettes propres, fragilisation de l'emploi, trésoreries tendues et augmentation des contraintes administratives. Les perspectives pour 2026 apparaissent majoritairement orientées à la baisse.

1. La contrainte financière devient structurelle

Le chiffre le plus marquant est sans doute que **96 % des répondants déclarent rencontrer des difficultés budgétaires**, dont près de deux tiers (65 %) « souvent ».

Ce niveau est exceptionnellement élevé et montre que les difficultés financières ne concernent plus seulement les structures les plus fragiles ou les plus dépendantes des financements publics. Elles touchent désormais l'ensemble du secteur.

Cette pression financière est renforcée par le fait que :

- **89 %** des répondants déclarent subir les effets d'un contexte instable (réformes, arbitrages budgétaires, incertitudes politiques) ;
- **80 %** font état de difficultés liées à la complexité administrative et aux charges de gestion.

Autrement dit, la crise n'est pas seulement budgétaire : elle est également organisationnelle et institutionnelle.

2. Une baisse des ressources déjà visible en 2025

Dans les résultats financiers qu'elles font remonter pour 2025 :

- **40 %** des structures sont à l'équilibre ou dégagent un excédent inférieur à 5 000 € ;
- **37 %** affichent un **résultat déficitaire** dont **18 %** avec un **déficit supérieur à 5 000 €**.

Les données montrent que la dégradation est déjà engagée.

Entre 2024 et 2025 :



- **45 %** des structures ont vu leurs ressources globales diminuer ;
- Contre seulement **17 %** qui ont connu une hausse.

Les recettes propres ne compensent pas les pertes :

- **40 %** enregistrent une baisse de leurs recettes d'activité ;
- Seulement **26 %** constatent une augmentation.

Cela montre que la diversification économique souvent demandée aux acteurs culturels atteint aujourd'hui ses limites. Les recettes de billetterie, prestations ou formations ne suffisent plus à compenser les baisses de financements publics. Or ces recettes propres représentent 48% du budget des associations culturelles employeuses¹. selon l'enquête d'Opale-CRDLA Culture sur les associations culturelles employeuses en France sur les données 2023

3. Les collectivités territoriales apparaissent comme les premiers foyers de réduction budgétaire

Les principaux financeurs publics en 2025 sont :

- Ministère de la Culture : **51 %** des répondants ;
- Conseils régionaux : **46 %** ;
- Communes : **44 %** ;
- Conseils départementaux : **42 %**.

Les principales baisses de financement signalées concernent :

- Les Départements (**24 %**) ;
- Les Régions (**18 %**) ;
- Le Ministère de la Culture (**17 %**) ;
- Les Communes (**13 %**).

Ce résultat est particulièrement significatif car il traduit une diffusion des restrictions budgétaires à l'ensemble des niveaux de collectivités.

Par ailleurs, certaines structures ne subissent pas seulement des diminutions mais aussi des **suppressions complètes** :

- **6 %** ont perdu l'intégralité de leur financement régional ;
- **6 %** de leur financement départemental ;
- **5 %** de leur financement communal ;
- **4 %** de leur financement du Ministère de la Culture.

Ces taux restent minoritaires mais témoignent d'une rupture plus brutale que de simples ajustements budgétaires.

¹ Enquête d'Opale-CRDLA Culture sur les associations culturelles employeuses en France sur les données 2023 : <https://www.opale.asso.fr/article797.html>



4. L'ampleur des pertes financières est importante

Parmi les structures ayant renseigné le montant des pertes :

- Perte moyenne : **22 130 €** ;
- Perte médiane : **10 000 €** ;
- Perte maximale : **500 000 €**.

La médiane à 10 000 € montre que les baisses concernent aussi de nombreuses petites et moyennes structures.

Rappelons que **selon l'enquête d'Opale-CRDLA Culture sur les associations culturelles employeuses en France², la médiane des budgets est de 105 000 €, la moyenne de 227 000 € et que la part de subvention publique est de 38%.**

Une perte moyenne de plus de 22 000 € représente 10 % du budget moyen d'une association. Elle a un impact déterminant sur la continuité des activités et l'emploi d'une association. Ayant très peu de marges de manœuvre, ces baisses affaiblissent directement la capacité de stabiliser un modèle économique dans un contexte tendu, d'autant plus quand les pertes s'accumulent dans la durée.

Au total, les 183 répondants (soit 40 % des répondants) ayant renseigné cette question cumulent un peu plus de 4 millions d'euros de financements perdus.

Cela donne une idée de l'ampleur des retraits de financements que l'on pourrait observer à l'échelle de l'ensemble du secteur (environ 45 000 associations culturelles employeuses sont comptabilisées par l'enquête d'Opale CRDLA Culture) et confirme donc largement les remontées qui sont faites auprès des têtes de réseaux.

Pour rappel, la « Cartocrise culture »³, pilotée par l'Observatoire des Politiques Culturelles, révélait en 2025 plus de 30 millions d'euros de coupes publiques sur un peu plus de 750 structures soit 21 millions pour près de 650 structures non labellisées et 10 millions pour une grosse centaine de structures labellisées. Par ailleurs, leur baromètre 2025 sur les budgets et choix culturels des collectivités territoriales⁴ indique que 50 départements et 50% des régions ont baissé leur budget. **Si le bloc local a tenu jusque 2025, la situation nouvelle de 2026 pourrait, sans mobilisation des élu-es et des équipes des collectivités, faire naître des risques conséquents.**

5. Une dégradation anticipée pour 2026

L'enquête met aussi en évidence une inquiétude forte pour l'année à venir et une perte de confiance dans l'environnement économique des structures : **59 %** des structures anticipent une baisse de leurs moyens en 2026 quand seulement **7 %** envisagent une hausse.

Concernant les financements publics, **plus de la moitié des structures sont inquiètes pour l'année 2026 :**

- **55 %** des structures répondantes anticipent **une diminution** dont **27 %** une forte diminution ;

² Enquête d'Opale-CRDLA Culture sur les associations culturelles employeuses en France sur les données 2023 : <https://www.opale.asso.fr/article797.html>

³ www.cartocrise-culture.net

⁴ <https://www.observatoire-culture.net/barometre-budgets-choix-culturels-collectivites-territoriales-2025/>



- **5 %** des structures répondantes anticipent **une disparition totale** de leurs financement publics.

Enfin, **45 %** prévoient une baisse de leurs recettes d'activité.

6. Un risque réel sur l'emploi culturel

Pour 2026, en termes d'emploi, les structures concernées anticipent des contraintes, avec des diminutions importantes des volumes d'emploi. L'enquête d'Opale-CRDLA Culture sur les associations culturelles employeuses nous rappellent que 2/3 du budget de ces associations est dévolu directement à l'emploi ou aux contractualisations avec des indépendants (artistes auteurices etc.). Les salarié-es intermittent-es et les artistes auteur-ices sont très exposé-es, d'autant plus au regard de leur cadre d'emploi.

	Salarié-es permanent-es (CDI, CDD, CDI)	Intermittent-es du spectacle (CDDU)	Artistes -auteur-ices
<i>prévoient une diminution des contractualisations avec :</i>	19 %	23 %	15 %
<i>prévoient une augmentation des contractualisations avec :</i>	8 %.	9 %	8 %

Ramenés aux 400 000 salarié-es qu'emploient les associations culturelles employeuses, c'est un vaste plan social qui se prépare à bas bruit, si la situation des structures continue de se détériorer et que rien n'est fait pour soutenir l'emploi.

Cette tendance rejoint les remontées régionales évoquant :

- Gels de recrutements ;
- Licenciements économiques ;
- Réduction des programmations ;
- Diminution des résidences et des actions culturelles.

7. Des trésoreries particulièrement fragiles

Les niveaux de trésorerie sont préoccupants. Au moment de leur réponse à l'enquête (entre fin avril et mi-juin 2026) :

- **44 %** des structures disposent de moins de trois mois de trésorerie ;
- **12 %** ont moins d'un mois de visibilité ;
- Seulement **21 %** disposent de plus de six mois de trésorerie.

Ces chiffres traduisent une forte vulnérabilité aux retards de versement des subventions ou à de nouvelles baisses budgétaires. De plus, dans plusieurs régions, les acteurs signalent déjà des difficultés de trésorerie liées aux retards de paiement des collectivités.



Premiers chiffres issus du volet « libertés associatives et de création »

Une tension croissante sur l'autonomie des projets

27 % des répondants déclarent avoir déjà mené certaines activités qui leur semblent contraires ou éloignées de leur projet pour répondre à des demandes institutionnelles ou sécuriser des financements.

Parmi eux :

- **23 %** l'ont fait parfois ;
- **4 %** souvent.

De même, **30 % des répondant·es** déclarent ne pas avoir poursuivi certaines actions ou prises de position par craintes de conflits ou tensions :

- **25 %** l'ont fait parfois ;
- **5 %** souvent.

Ces chiffres interrogent directement la capacité des structures à définir librement leur projet artistique, culturel ou associatif.

Il fait écho aux remontées régionales sur :

- Les conditionnalités croissantes ;
- Les appels à projets de plus en plus ciblés ;
- Les injonctions parfois contradictoires adressées aux acteurs.

Par ailleurs, **64 %** déclarent éprouver des difficultés à mener leur projet du fait de relations difficiles avec les partenaires ou financeurs (49 % « parfois » et 15 % « souvent »).

20 % des répondant·es déclarent par ailleurs avoir déjà connu des rappels à l'ordre, tensions, menaces ou convocations du fait d'actions ou de prises de position.

Les principales actions à l'origine de ces rappels à l'ordre, tensions, menaces ou convocations sont :

- Des prises de position publique (prise de parole, pétition, expression sur les réseaux sociaux, etc.) - 40 %
- L'organisation d'une représentation culturelle (exposition, spectacle, etc.) / Programmation d'un·e artiste ou d'une œuvre - 31 %
- Le traitement d'une thématique sensible dans une manifestation culturelle (violences sexistes et sexuelles, racisme, discriminations, environnement, conflits internationaux, etc.) - 28 %

Dans 45 % des cas, ces rappels à l'ordre, tensions, menaces ou convocations **proviennent d'élus·es** et dans **23 % des cas d'agent·es administratif·es**.

Et cela a pour conséquences, entre autres :

- Démoralisation / effets psychologiques / burnout de certains des membres (bénévoles ou salarié·es) dans 43 % des cas



- Apparition ou renforcement de pratique d'autocensure dans 25 % des cas
- Réorientation ou cessation de certaines activités dans 23 % des cas
- Modification du modèle socio-économique (renoncement à certains financements, recherche d'autres financements) dans 19 % des cas

Enfin, près d'une structure sur 4 (23 % des répondant-es) déclare que certaines de leurs actions ou prises de position leur ont valu des sanctions ou attaques, symboliques ou réputationnelles, financières, physiques ou légales.

Plus précisément :

- 58 % de ces répondant-es ont subi des sanctions ou attaques symboliques ou réputationnelles
- 51 % des sanctions ou attaques financières
- 7 % des sanctions ou attaques physiques
- 5 % des sanctions ou attaques légales

Les trois principales raisons évoquées sont les mêmes que pour la question précédente :

- Des prises de position publique (prise de parole, pétition, expression sur les réseaux sociaux, etc.) - 37 %
- L'organisation d'une représentation culturelle (exposition, spectacle, etc.) / Programmation d'un-e artiste ou d'une œuvre - 33 %
- Le traitement d'une thématique sensible dans une manifestation culturelle (violences sexistes et sexuelles, racisme, discriminations, environnement, conflits internationaux, etc.) - 27 %

De même que l'origine de ces attaques ou sanctions :

- 51 % proviennent d'élu-es
- 21 % d'agent-es administratives

Lorsqu'elles proviennent des pouvoirs publics, ces sanctions ou attaques se manifestent sous forme de coupe ou de non-renouvellement de financements dans 44 % des cas. Elles se traduisent également sous forme de menaces ou intimidations dans 15 % des cas.

Ces sanctions ou attaques proviennent également de partenaires professionnels (lieux et structures de diffusion, structures de production...) dans 20 % des cas et de citoyen-nés ou publics au niveau local dans 16 % des cas.